

# TABLEAU DE GARANTIES D'ADEP Prév' accident

	CHOC	formule 1	formule 2	formule 3	formule 4	formule 5
--	------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

## 1. VERSEMENT D'UN CAPITAL EN CAS DE DÉCÈS

1.1	suite à un accident	15.000 €	20.000 €	30.000 €	45.000 €	60.000 €	75.000 €
1.2	suite à un accident de la route	30.000 €	40.000 €	60.000 €	90.000 €	120.000 €	150.000 €
1.3	suite à un accident d'avion	45.000 €	60.000 €	90.000 €	135.000 €	180.000 €	225.000 €

## 2. VERSEMENT D'UN CAPITAL EN CAS D'INVALIDITÉ

2.1	Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)	15.000 €	20.000 €	30.000 €	45.000 €	60.000 €	75.000 €
2.2	Invalité Permanente Partielle ou Totale (au delà de 5% de taux d'invalidité*)	taux d'invalidité en % x 15.000 € maximum 15.000 €	taux d'invalidité en % x 40.000 € maximum 40.000 €	taux d'invalidité en % x 60.000 € maximum 60.000 €	taux d'invalidité en % x 90.000 € maximum 90.000 €	taux d'invalidité en % x 120.000 € maximum 120.000 €	taux d'invalidité en % x 150.000 € maximum 150.000 €

\* le taux d'invalidité est déterminé selon le numéro le plus récent de la revue «le concours médical»

## 3. VERSEMENT D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL OU HOSPITALISATION

	dès le 1 <sup>er</sup> jour à condition que l'hospitalisation dure au minimum 24 h consécutives	15 €/jour	non	non	non	non	non
	l'hospitalisation doit débuter dans les 10 jours suivant l'accident						
	sans dépasser 730 jours cumulés pendant la vie de votre adhésion**						

\*\* voir conditions spécifiques

	à partir du 4 <sup>ème</sup> jour ou du 2 <sup>ème</sup> jour si l'arrêt de travail débute par une hospitalisation d'au moins 24 h consécutives	non	20 €/jour	30 €/jour	45 €/jour	60 €/jour	75 €/jour
	jusqu'au 365 <sup>ème</sup> jour d'arrêt de travail***						

\*\*\* voir conditions spécifiques en cas de reprise partielle